



Conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Contribution de Xavier Allouis en vue de l'audition du 15 février 2013
par le jury de la conférence

« Sociologiquement, les entrants sont avant tout des hommes jeunes appartenant aux catégories sociales les plus démunies », dit le dossier de présentation de la conférence de consensus.

Difficile d'évoquer ce constat en moins de mots. Ils résument les causes et conséquences de la non-affiliation sociale qui, pour bonne part, conduit en prison.

D'emblée, ce constat interroge la société sur la manière dont elle pourrait demain, mieux qu'aujourd'hui, s'emparer des causes ; et mieux s'investir pour en limiter les effets et leur répétition.

Les propos de ces quelques feuillets se centrent sur cette question posée par le comité d'organisation : « *Faut-il mobiliser les bénévoles de la société civile pour compléter l'accompagnement des personnes sous main de justice, à l'instar de ce qui existe dans plusieurs pays européens* » ?

La réponse est oui, naturellement.

D'ailleurs, des bénévoles s'investissent.

Le 12 septembre 2012, s'est produit à Tarascon, Bouches-du-Rhône, un événement singulier : la récolte de plusieurs dizaines de kg de miel produits en six mois par quatre ruches et 80 000 abeilles au sein du centre de détention. C'était le résultat d'une initiative originale prise par un groupe d'apiculteurs¹ intervenant bénévolement et qui a donné lieu à la formation de quelques détenus aux premiers gestes de l'apiculture. Il est question aujourd'hui de développer l'expérience jusqu'à la création d'une formation qualifiante dans les murs. Nous reviendrons sur la symbolique de l'abeille.

¹ Et financée par la Fondation d'Entreprise Banque Populaire Provençale et Corse

A. Premier regard

Actuellement, on peut estimer à quelques milliers de bénévoles en France ceux qui s'investissent en milieu fermé ou ouvert auprès des PPSMJ ou de leurs familles. Leurs actions peuvent être rangées en plusieurs types :

- Visite de détenus,
- Correspondance épistolaire avec des détenus,
- Ecoute téléphonique anonyme et confidentielle,
- Soulagement de l'indigence en prison,
- Accueil des familles en attente de parloir et autres prestations au profit des familles, notamment dans l'aide à la parentalité,
- Animation ou participation à des activités sportives, artisanales, artistiques, musicales, socioculturelles et culturelles,
- Animation d'ateliers de formation (alphabétisation, informatique, secourisme, etc.), et enseignement dans les murs ou à distance,
- Organisation d'événements ponctuels (concerts, expositions, théâtre, etc.),
- Accompagnement spirituel,
- Accompagnement de permissionnaires dans leurs démarches, administratives notamment, accompagnement global d'insertion avant ou après la sortie, ou participation thématique à des accompagnements,
- Accueil à domicile de permissionnaires pendant quelques jours.

En milieu fermé, quelques associations nationales, spécialisées ou non, concentrent une part importante des bénévoles : l'Association nationale des visiteurs de prison (ANVP, 1 300 visiteurs bénévoles), le Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (GENEPI, un petit millier de bénévoles), la Croix-Rouge et le Secours catholique (quelques centaines de bénévoles chacun, agissant désormais en partenariat), ou encore le Club informatique pénitentiaire (CLIP, 200 bénévoles environ, dans plusieurs régions de France). Notons encore l'Armée du salut, Emmaüs ; ou la Cimade qui intervient auprès des détenus étrangers.

Hors des murs mais à grande proximité (et souvent à l'intérieur aussi) se tient le réseau des Maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées, fédérées par l'UFRAMA ; celui des associations Relais enfants parents (REP), ou encore celui des Associations réflexion action prison et justice fédérées par la FARAPEJ. Certaines de leurs structures sont très professionnalisées, mais le bénévolat y demeure globalement. Plus loin des murs et en diffus, intervient le Courrier de Bovet, association de correspondance manuscrite avec les détenus, un millier de correspondants.

A ces associations nationales et réseaux fédérés qui totalisent probablement de l'ordre de 8 000 bénévoles, s'ajoute un grand nombre d'initiatives localisées regroupant chacune entre quelques et quelques dizaines de bénévoles. La majorité de ces associations se centre sur un seul

établissement pénitentiaire. Par approximation, on peut estimer leur effectif total bénévole à environ 2 000 personnes.

Enfin, des bénévoles agissent en complément des travailleurs sociaux au sein des structures professionnalisées des opérateurs du secteur social à statut associatif parmi ceux qui ont choisi de se dédier principalement ou en partie importante aux sortants de prison (lieux d'accueil, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, ateliers ou chantiers d'insertion, dispositifs d'encadrement des aménagements de peine et de suivi éducatif, etc.)². Mais, dans ces structures professionnalisées, les bénévoles « de terrain » sont peu nombreux. Dans le secteur de l'insertion, le fait associatif ne se confond pas avec le fait bénévole.

Au total, environ 10 000 citoyens en France, en tous cas guère beaucoup plus, consacrent une partie de leur temps bénévolement à des actions tournées spécifiquement vers les publics justice et, pour une part très importante des actions, vers leurs familles. A défaut d'outil de mesure, nous ignorons ici le volume global (en temps passé) que cela représente³.

Quelle est la plus-value de ces diverses formes interventions ? La très grande majorité de ces bénévoles, même lorsqu'ils agissent directement auprès des détenus eux-mêmes, n'exerce pas à proprement parler de fonction comparable à celle d'un conseiller d'insertion ou d'un travailleur social⁴.

Mais il est un constat unanime, car il va au-delà du consensus : ces interventions bénévoles sont toutes, spécialement celles tournées vers les détenus, contributrices de lien social et d'humanité, d'écoute, de confiance, de respect, de regard sans jugement, d'apport en expériences diversifiées de la vie. Elles atténuent les carences de l'univers pénitentiaire dans ces domaines. Chose importante : elles témoignent devant les bénéficiaires d'un regard empathique de membres de la société civile. Leur effet n'est pas mesuré (il n'est pas mesurable statistiquement), mais les témoignages des premiers intéressés (détenus, familles) sont éloquentes. Ces apports sont favorisés par l'administration pénitentiaire et d'autres administrations, qui les conventionnent.

Pour l'essentiel, les engagements bénévoles auprès des condamnés eux-mêmes se font en milieu fermé. Les motivations des bénévoles qui s'engagent ainsi peuvent se schématiser rapidement en disant qu'elles sont faites de compassion ou d'humanisme à l'égard de la situation des détenus, ou bien de militantisme en faveur des droits de l'homme, ou encore de recherche personnelle d'utilité et de sens.

² En oubliant beaucoup : l'ARAPEJ Ile-de-France, l'Îlot (IDF et Picardie), Aurore (IDF), L'Oustal (Toulouse), Emergence (Brest), Parcours de femmes (Lille), Faire (Paris)... La typologie de ces organisations est très variée. Sur un registre différent, notons la présence de bénévoles en complément des professionnels au sein des associations socio-judiciaires. Par exemple à Paris, l'Association d'aide pénale (APPÉ) compte une soixantaine d'intervenants bénévoles, principalement contrôleurs judiciaires, mais aussi médiateurs.

³ L'UFRAMA, qui revendique de 2 500 à 3 000 bénévoles agissant dans ses 150 associations et accueillant « annuellement entre un million et un million et demi de visiteurs », estime que « leur travail représente l'équivalent d'environ 200 à 250 salariés. »

⁴ A noter cependant, par exemple, l'existence en Ile-de-France du Mouvement pour la réinsertion sociale (MRS) qui mobilise entre 30 et 40 bénévoles sur des actions de type mentorat de sortants de prison.

B. Retour à la question

La question sur la mobilisation de bénévoles de la société civile pour compléter l'accompagnement des personnes sous main de justice exercé par les professionnels, dans l'optique suggérée par la conférence de consensus, se centre sur l'accompagnement des détenus, avant et après leur sortie.

Récapitulons tout d'abord les opinions ou témoignages exprimés dans les contributions reçues par la conférence qui préconisent ou suggèrent l'implication de citoyens bénévoles dans les processus post-carcéraux.

- **L'Association nationale des visiteurs de prison** remarque que l'accompagnement « assuré seulement par des professionnels (...) est aujourd'hui hors de portée des finances publiques ». Elle se déclare très favorable « à ce que, dans une démarche globale de société solidaire, des bénévoles accompagnent avec des professionnels qui les encadreraient et les formeraient, des personnes sortant de prison ou simplement en risque de récidive ».
- **La Commission nationale des procureurs généraux**, évoquant les sursis avec mise à l'épreuve et les libérations conditionnelles souligne que « si de telles démarches doivent comporter une incontestable dimension professionnelle, l'association de citoyens ou d'institutions civiques à certaines formes de suivi pourrait sans doute être étudiée ».
- **L'Association française de criminologie** souligne que « l'engagement de mentors bénévoles (comme aux UK, USA, Allemagne) permet d'assurer, au-delà du travail nécessaire d'un CIP, une souplesse et une permanence dans la présence d'une aide relationnelle ».
- **Le Secours catholique** fait part de l'expérience de son réseau en parlant de « primauté de l'écoute ». « Une fois leur peine exécutée, les personnes que nous rencontrons ne s'imaginent pas possible de trouver une place digne dans la société qui les a toujours rejetés selon eux. Or les acteurs salariés n'ont guère le loisir de prendre le temps de l'écoute, contrairement à un réseau de bénévoles. Pourtant, c'est empiriquement le meilleur moyen pour relier la personne à une dynamique sociale ».
- **L'association Ban public** rappelle qu'elle avait lancé, en 2008, une campagne « afin de sensibiliser les citoyens aux conditions de vie des personnes incarcérées, sous la forme d'une proposition de parrainage » afin qu'il soit « possible pour tout un chacun d'apporter un soutien personnalisé » dans la démarche d'insertion.
- **L'Aumônerie protestante des prisons** préconise, en « s'appuyant sur des bénévoles formés », d'« organiser des cercles de soutien et de responsabilité qui accompagneront les personnes qui ont achevé leur peine lors de leur sortie », et souligne l'efficacité de cette pratique au Canada en ce qui concerne les délinquants et criminels sexuels.
- **L'Observatoire international des prisons** souligne aussi cette expérience des cercles de soutien et de responsabilité : « les condamnés sont associés à un « cercle » de bénévoles formés, qui reçoivent l'appui de professionnels de la justice. Ces bénévoles jouent un rôle semblable à celui des proches ou des amis pour des personnes très isolées, notamment en étant disponibles à tout moment pour un téléphone ou une rencontre. Les probationnaires doivent également rendre compte au cercle de bénévoles du respect de leurs obligations. Il s'agit donc en même temps d'apporter un soutien et une supervision ».
- **La FNARS** fait état de l'expérience de l'association l'Etape consistant en une quinzaine de familles d'accueil, dans la région de Nantes, qui reçoivent à leur domicile, sous forme de séjours, des personnes détenues en permission ou en fin de peine dans le cadre d'un programme de préparation à la libération après des peines longues, afin d'élaborer un projet de vie, se soignent, de travailler, mais aussi de réapprendre, de réactualiser des habiletés sociales quotidiennes ».

- **L'Aumônerie catholique des prisons** souligne que dans le cadre du plan d'exécution de la peine, la « question de la répartition des moyens est cruciale » et évoque comme un moyen « le bénévolat associatif ».
- **La Commission nationale consultative des droits de l'homme**, enfin, sans mentionner explicitement les bénévoles, insiste sur le soutien à la parentalité sous forme de « mesures incitatives », par exemple en multipliant « les lieux d'écoute et d'information pour les parents, lieux d'échange et de formation mutuelle ».

Il semble qu'un consensus se dessine autour de cette idée simple que la société civile, ou plus précisément des membres volontaires, bénévoles, formés, encadrés, intégrés dans les dispositifs existants, puissent en effet contribuer de façon efficace et pérenne à l'intégration des anciens délinquants ou criminels au sein de ladite société civile.

On remarque sans surprise que la majorité de ces positions émane d'associations de citoyens militants déjà impliqués à un titre ou à un autre, plutôt que des contributeurs des milieux professionnels de la justice. Cependant, les vertus du lien social noué ou renoué par le moyen de relations interpersonnelles est clairement l'un des fils rouges des contributions de toutes origines.

C. Comment les choses se passent-elles ailleurs qu'en France ?

La consultation de la littérature disponible sur l'implication de bénévoles dans les processus ou programmes de réinsertion et de lutte contre la récidive dans des pays aux caractéristiques socioéconomiques et culturelles voisines de celle de la France (pays « visités » : Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis, Canada, Suède, Espagne) conduit à cet état des lieux général :

- Sur la base d'une vision assez largement partagée des problématiques de la délinquance et des facteurs de réinsertion ou de non-réitération, la contribution des bénévoles dans l'accompagnement des détenus et ex-détenus est partout mise en valeur. Cela se dit dans des termes très voisins d'un pays à l'autre, et comparables à ceux qui sont employés en France.
- Dans les cinq des six pays consultés (l'exception étant l'Espagne), la mobilisation de bénévoles fait l'objet de dispositifs ou programmes très institutionnalisés, soit directement à l'initiative de la puissance publique (Etat et/ou territoires), soit de la part d'institutions privées non lucratives agissant dans ce cas le plus souvent en partenariat public-privé. Ces démarches impliquant des bénévoles se présentent comme globalement beaucoup plus structurées qu'en France, et l'appel public à volontariat est d'ailleurs fréquemment présent sur les sites des institutions⁵. Certaines expériences ont su se faire

⁵ Limitons-nous à deux exemples.

- En Allemagne, le ministère de la Justice du Bade-Würtemberg affirme : « La réinsertion des détenus n'est pas seulement de la responsabilité de l'Etat, c'est aussi celle de la société. Le bénévolat a eu une influence, de longue date, sur l'application de la loi ; ainsi, bien souvent, ce sont des personnes évoluant à l'extérieur du monde carcéral qui ont initié les réformes les plus fondamentales du système pénal. Dans le système judiciaire du Bade-Würtemberg, l'engagement civique a toujours eu une grande importance. »

- Quant au Texas Department of Criminal Justice, « bien conscient que les bénévoles constituent un élément essentiel de la réhabilitation et de la réinsertion des délinquants dans la société », il met l'accent sur les services volontaires : « Les bénévoles apportent leur aide dans la mise en place de diverses initiatives : des programmes d'alphabétisation et d'éducation, des conseils pour la vie quotidienne, des

remarquer⁶. L'Espagne ne méconnaît pas l'implication des bénévoles en milieu carcéral, mais sous des formes moins valorisées par la puissance publique.

- Cependant, où que ce soit, le volontarisme public ne porte que des fruits relativement modestes en termes d'effectifs de bénévoles actifs. On n'assiste nulle part à des mouvements civiques importants qui traduiraient une notable mobilisation citoyenne. Mais toute évaluation est relative.

A noter qu'au Royaume Uni, le gouvernement a lancé en novembre 2012 un projet de « *révolution de la réinsertion* » consistant à « *créer un système introduisant une plus grande participation des secteurs privé et bénévole à la réadaptation des délinquants, y compris par l'utilisation de la rémunération au rendement, comme moyen de réduire la récurrence* ». Dans ce dernier cas, il ne s'agirait donc pas de bénévolat, mais d'un choix de privatisation au moins partielle de la fonction de probation.

Il serait évidemment indispensable d'approfondir ces quelques repérages pour mieux décrire, qualifier et quantifier le recours au bénévolat de réinsertion, en Europe et dans le monde ; et analyser les évaluations qui ont pu en être faites.

Pour revenir au cas français, nous risquons l'hypothèse que la centralisation historique du système judiciaire et pénitentiaire, selon un principe d'autorité régaliennne quasi absolue (au contraire des Etats fédéraux ou confédéraux) expliquerait - en partie - pourquoi l'acte bénévole est maintenu en une certaine pauvreté institutionnelle dans le domaine qui nous occupe.

D. La marginalisation du bénévolat en ce qui concerne l'accompagnement

L'accompagnement social personnalisé, avant et après la sortie, est un impératif pour les détenus qui ne possèdent pas les capacités sociales, relationnelles, morales, intellectuelles, matérielles, sanitaires, etc. qui leur permettraient de réduire les difficultés à retrouver ou reconstruire leur place.

formations professionnelles, du coaching parental, des programmes médicaux et de prévention, des ateliers d'art et d'artisanat, des programmes de sevrage des drogues et de l'alcool basés sur la confiance, et bien d'autres programmes encore déterminés par le TDCJ pour faciliter la transition entre l'enfermement et la vie en société, et réduire les risques de récurrence. »

⁶ La première association KRIS (Kriminellas Revansch i Samhället – ou CRIS : Criminal's return into society) a été créée en 1997 à Stockholm en Suède par un petit groupe de sortants de prison multirécidivistes, anciens toxicomanes. L'initiative a essaimé en quelques années dans le pays à la faveur d'une forte médiatisation qui a rapidement généré des contributions financières privées et le soutien institutionnel et financier de l'Etat et de collectivités territoriales. KRIS a ensuite essaimé dans les pays voisins. Les associations affiliées au réseau pratiquent un accompagnement global qui débute en détention, se poursuit le jour de la sortie à la porte même de la prison, puis dans les mois et années qui suivent au moyen d'un réseau de camaraderie et de soutien pouvant comprendre l'hébergement en foyers. Ce mouvement s'adresse spécialement aux détenus toxicomanes et alcooliques. Le principe de base est l'accompagnement bénévole par des pairs, anciens détenus addicts. Dans la pratique, s'y ajoutent d'autres bénévoles et des salariés. Néanmoins, plusieurs associations CRIS ont connu depuis leur création de fortes vicissitudes de gouvernance auxquelles plusieurs n'ont pas résisté.

□ En France, la figure de l'ancien détenu repent, souvent après une longue peine ou de nombreuses récurrences, et déterminé à consacrer sa vie à éviter à d'autres ce qu'il a connu, habite l'histoire de plusieurs associations dédiées à la réinsertion d'anciens condamnés, et parfois leurs origines mêmes.

Globalement, la mission d'accompagnement vers l'insertion ou la réinsertion - c'est à dire la mission d'aider la personne à construire un projet personnel viable et de l'accompagner dans sa réalisation - est confiée institutionnellement en France à deux catégories de professionnels. D'une part aux conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire. D'autre part aux intervenants de droit commun que sont les travailleurs sociaux et autres acteurs professionnels qui agissent au sein du tissu dense des associations et organismes publics divers gérant les dispositifs dédiés à l'accueil, à l'orientation, à l'accompagnement social, à l'accès à l'hébergement, l'emploi ou l'insertion par l'activité, à l'accès aux soins et à la santé ; et à l'aide sociale en général.

Or, en ce qui concerne les associations impliquées dans l'accompagnement, le tournant des années 1970 a vu s'enclencher un mouvement de professionnalisation du travail social qui a progressivement relégué le bénévolat. Cet effacement des bénévoles au sein-même des structures associatives s'est appuyé sur une politique règlementaire et financière constante de la puissance publique, que les professionnels du travail social ont fortement encouragée. Il en est résulté, en une vingtaine d'années, une professionnalisation quasi totale du secteur. Les bénévoles « survivants » se sont repliés dans les conseils d'administration, quand bien même ils n'en étaient pas quelque peu effacés ici et là. Il y a néanmoins des exceptions, et des dirigeants associatifs remarquablement impliqués.

L'histoire critique de cette évolution a été écrite (par des voix discordantes...) et il n'y a pas lieu de s'y attarder ici. Mais, pour notre sujet, retenons que le puissant développement du réseau des centres d'hébergement et de « réadaptation » sociale, devenus de « réinsertion », dans le prolongement duquel se sont ensuite grandement diversifiés les types de modalités de lutte contre l'exclusion⁷, a, avec l'affirmation régaliennne des services de probation, réellement contribué à marginaliser la culture bénévole dans ce champ d'action.

E. Les dernières évolutions réhabilitent le bénévolat

Cependant, on assiste manifestement en France depuis quelques années à un début de réhabilitation du bénévolat aux yeux des professionnels de l'action sociale, et une relance des coopérations.

De nombreux travaux de chercheurs ou d'instituts d'analyse observent avec attention et décrivent les visages de cette mutation, selon la diversité des actions et de leurs contextes territoriaux.

Pour ma part et simplement, en écrivant ces lignes, j'ai sous les yeux deux feuillets qui sont l'un et l'autre la synthèse de deux ateliers de réflexion tenus au cours des récentes années, tout à fait indépendamment l'un de l'autre, au sein de deux associations historiquement dédiées l'une et l'autre à la réinsertion sociale et professionnelle de sortants de prison : l'Îlot et l'ARAPEJ Ile-de-France.

⁷ Dont la plupart est entièrement financée par la puissance publique, mais dans le cadre formel de structures de nature juridique associative. A titre d'illustration parmi d'autres : en octobre 2010, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) a fait une « étude évaluative » de 19 actions de prévention de la récidive qu'elle avait financées sur le territoire français. La monographie sur chaque action détaille notamment les moyens humains mobilisés par les opérateurs. Seulement 3 sur 19 (16%) incluait une participation de bénévoles.

Avec ses travailleurs sociaux, L'Îlot a dressé la liste des missions qui pourraient être confiées à des bénévoles, en distinguant « *les activités de service en direct auprès des résidents* » et « *les aides apportées aux salariés* ». Parmi les premières, les participants ont relevé « *le tutorat* », des « *actions de pré-accueil* », l'encadrement d'activités. Dans les secondes, les travailleurs sociaux envisagent la collaboration et l'appui des bénévoles dans plusieurs aspects de leurs pratiques professionnelles, jusqu'à un éventuel « *coaching* ». Enfin, ils préconisent : « *Pas de bénévole bouche-trou.* »

« *Un constat a immédiatement été fait* », écrit pour sa part le rapport de l'ARAPEJ, « *celui de la faiblesse du nombre de bénévoles au regard du nombre de salariés et de l'histoire de l'association, tandis que leur apport, quand ils sont présents, est indéniable à plusieurs niveaux : fraîcheur d'esprit, esprit associatif, militantisme.* » D'où il s'en suit des réflexions sur la répartition des missions entre les deux groupes, leurs chevauchements éventuels, leurs complémentarités et éventuellement leur interchangeabilité. La synthèse du groupe de travail se termine par une évocation de la politique de recrutement des bénévoles à envisager dès lors.

Le meilleur des mondes dans la relation professionnels - bénévoles n'est sans doute pas pour demain, mais les conditions semblent être mieux remplies aujourd'hui qu'hier pour qu'émergent peut-être des pratiques et une culture revitalisées du « bénévolat de compétence » au profit de l'accompagnement des personnes placées sous main de justice selon des modalités de collaboration décriées de part et d'autre ; avec des bénévoles travaillant en lien avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation, mieux intégrés dans les structures associatives du secteur social et soutenus par une incitation ministérielle.

Un autre axe à explorer serait celui des implications citoyennes dans le cadre des collectivités locales, notamment celui des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. La souhaitable dimension territoriale et de proximité des actions de prévention a été soulignée par plusieurs contributions adressées à la conférence de consensus.

Le sujet est vaste. Ses problématiques ne sont pas propres au domaine de l'accompagnement des PPSMJ. Un repérage attentif des bonnes pratiques en usage à ce jour, plaçant des bénévoles en acteurs dans les relations entre les services de l'Etat, ceux des collectivités, des institutions et associations, permettrait dans un premier temps, déjà, de mieux cadrer la question.

Enfin, revenons à l'abeille, étonnant visiteur de prison qui pourrait suggérer de multiples métaphores dans notre contexte, parmi lesquelles : elle est un messager de la nature extérieure, elle va et elle vient, elle s'active, elle produit, goutte après goutte, elle le fait en société organisée et solidaire, et aucune abeille seule ne pourrait faire ce que la ruche fait.

Xavier Allouis
8 janvier 2013